



Arrêté 2024-04-02

Arrêté portant permis de stationnement

Le Maire de la commune de TROISVILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur LANGRAND Dominique en date du 17 avril 2024 qui souhaite effectuer des *travaux de terrassement* en occupant temporairement le domaine public 2B Rue du Maréchal Leclerc,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1 - Du 07/05/2024 au 10/05/2024, Monsieur LANGRAND Dominique est autorisé à procéder à des travaux de terrassement **2B Rue du Maréchal Leclerc**.

Article 2 - Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- Déversement et dépôt de matériel
- Sécurité : Monsieur LANGRAND Dominique prendra les dispositions pour assurer la sécurité des piétons.

Article 3 - La signalisation sera mise en place par Monsieur LANGRAND Dominique.

Article 4 - Monsieur LANGRAND Dominique occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 - Monsieur le Maire de la commune de TROISVILLES est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur

Notification sera faite aux intéressés.

Troisvilles, le 17 avril 2024.

Le Maire,
Jérémy RICHARD.

